

SÉANCE DU 25 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à vingt heures quinze minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 17 mars 2016, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence M. Jean-Jacques HERPIN.

Présents : Josiane AMIARD, Axel BOUVARD, Florian LAFRESNAYE, Gérard HUGER, Jocelyne FERNANDEZ, Karine TROTIN, Jean-Yves MARTIN, Sébastien KNOLL, Eric BUISSON, Marc DE VOS, Jean-Jacques HERPIN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Jocelyne FERNANDEZ

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. Gérard HUGER, les membres du conseil municipal ont approuvé le compte administratif 2015, dressé par M. Jean-Jacques HERPIN, Maire.

	Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2015	15 898,32	23 134,34
Report de l'exercice N-1		139,82
TOTAL	15 898,32	23 274,16

Soit un excédent d'exploitation de 7 375,84 €

	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2015	19 325,65	19 057,95
Déficit de l'exercice N-1	6 881,92	
TOTAL	26 207,57	19 057,95

Soit un déficit d'investissement de 7 149,62 €

Résultat de clôture : 226,22 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015, établi par Mme ROZEC, receveur municipal

Sous la présidence de M. Jean-Jacques HERPIN, les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion de l'exercice 2015, dressé par Mme ROZEC Monique, receveur municipal.

REPRISE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2015, décide de reprendre le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- Excédent d'exploitation au titre de l'exercice 2015.....	+	7 236,02 €
- Excédent d'exploitation au titre de l'exercice 2014.....	+	139,82 €
- Soit un résultat à affecter de.....		7 375,84 €
Constant que le résultat d'investissement est de :		
- Résultat cumulé, hors restes à réaliser.....	-	7 149,62 €
- Soit un besoin à couvrir de		7 149,62 €
- Affectation obligatoire - cpte 1068.....		7 149,62 €
- Solde en report de la section d'exploitation - cpte 002.....		226,22 €

Pour information : Dette au 1^{er} janvier 2016 : 7 427,68 € - Dernière annuité sur l'exercice 2016 : 7 716,62 €
(7 427,68 € remboursement du capital et 288,94 € d'intérêts)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2016, par chapitre.

	Section d'Exploitation	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	20 903,22	20 677,00
002 Résultat reporté		226,22
TOTAL	20 903,22	20 903,22

	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	19 605,00	26 754,62
Déficit reporté	7 149,62	
TOTAL	26 754,62	26 754,62

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de M. Gérard HUGER, les membres du conseil municipal ont approuvé le compte administratif 2015, dressé par M. Jean-Jacques HERPIN, Maire.

	Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2015	272 452,92	290 606,40
Report de l'exercice N-1		90 990,69
TOTAL	272 452,92	381 597,09

Soit un excédent de fonctionnement de 109 144,17 €

	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2015	38 363,93	91 047,45
Report de l'exercice N-1	67 435,62	
TOTAL	105 799,55	91 047,45

Soit un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 14 752,10 €

Résultat de clôture : 94 392,07 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015, établi par Mme ROZEC, receveur municipal

Sous la présidence de M. Jean-Jacques HERPIN, les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion de l'exercice 2015, dressé par Mme ROZEC Monique, receveur municipal.

BUDGET PRINCIPAL

REPRISE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2015, décide de reprendre le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Excédent au titre de l'exercice 2015.....	+	18 153,48 € (A)
- Excédent au titre de l'exercice 2014.....		90 990,69 € (B)

- Soit un résultat à affecter de	109 144,17 € (C=A+B)
Constant que le résultat d'investissement est de :	
- Résultat cumulé, hors restes à réaliser.....	- 14 752,10 € (D)
- Solde des restes à réaliser (+ ou -).....	0 (G)
- Soit un besoin à couvrir de	14 752,10 € (H=D+G)
- Affectation obligatoire - cpte 1068.....	14 752,10 €
- Solde en report de la section de fonctionnement - cpte 002.....	94 392,07 €

VOTE DES TROIS TAXES LOCALES

Les bases sont augmentées par le service des Finances Publiques.

Le produit attendu, sans changement de taux, est de 84 931 €. *

Après en avoir délibéré (10 pour et 1 contre), le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales, pour l'année 2016, comme suit :

➤ Taxe d'habitation	12,87 %
➤ Taxe foncière (bâti).....	15,00 %
➤ Taxe foncière (non bâti).....	33,54 %

*Non transmis au contrôle de légalité

DEMANDES DE SUBVENTION

2 demandes tardives l'une pour FAMILLES RURALES pour l'accueil au centre de loisirs de Bessé-sur-Braye et l'autre pour la Fondation du Patrimoine de Verdun 1916 – forêt d'exception.

Le conseil municipal décide d'allouer :

- 50 € à l'Association Familles Rurales de Bessé-sur-Braye
- 20 € à la Fondation du patrimoine, Délégation de Lorraine à Nancy.

BUDGET PRINCIPAL

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif 2016, par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre en section d'investissement.

	Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	364 149,07	269 757,00
Excédent reporté		94 392,07
TOTAL	364 149,07	364 149,07
	Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	80 407,00	95 209,10
SOUS-TOTAL	80 407,00	95 209,10
Déficit reporté	14 752,10	
TOTAL	95 159,10	95 209,10

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ERP-IOP

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte :

- Le projet de travaux de mise en accessibilité de la mairie, de l'agence postale communale, de la salle polyvalente Prince Eric et de la boulangerie, sur un programme d'investissement 2016-2017,
- Décide de solliciter le concours de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2016,
- Arrête le mode de financement suivant :

Origine des financements	Montant hors taxes
DETR	5 090 €
Autofinancement de la commune	20 362 €
Total	25 452 €

- Autorise M. le maire ou son représentant à déposer une demande de subvention, dans le cadre de la DETR pour l'année 2016,
- Atteste de l'inscription du projet au budget, en section d'investissement, de l'année en cours,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. le maire explique qu'il serait souhaitable de réglementer la limitation de vitesse à 30, à l'entrée du village (en provenance de La Chapelle-Gaugain-CD n° 34) jusqu'au carrefour du CD 34-CD58.

Sur cette partie concernée « rue de l'Abbé Antoine », la commune va engager des travaux d'aménagement pour l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale, il serait donc judicieux de mettre cette zone à 30.

Le devis des panneaux s'élève à 424,00 € HT soit 508,80 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable pour engager cette dépense sur le budget 2016,
- Sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation du produit des amendes de police de circulation, programme 2016.

Radar pédagogique : M. le maire présente le devis pour l'éventuelle acquisition d'un radar pédagogique.

Quelques élus sont en désaccord et souhaiteraient avoir un devis pour des ralentisseurs ou chicanes.

Après un vote non décisif, le sujet sera revu à l'appui des devis.

TRAVAUX DE COUVERTURE A LA BOULANGERIE

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'inscrire les travaux de couverture de la boulangerie au BP 2016,
- Accepte le devis de l'entreprise SN GUILMIN dont le siège est à Cogners (72), d'un montant de 8 108,88 € HT soit 9730,66 € TTC,
- Autorise le maire à signer le devis de l'entreprise SN GUILMIN.

TRAVAUX LOGEMENT 28 rue de l'Abbé Antoine

M. le maire présente le devis de l'entreprise ECP 1 145,00 € TTC. Quelques remarques sont faites par rapport au devis sur le type de VMC. Le maire précise que le devis ECP est identique à celui établi l'année dernière et qu'en l'occurrence, il ne voit pas où est le problème.

VIDE-GRENIER du 7 mai 2016

La régie animation organise un vide-grenier et marché gourmand qui aura lieu le samedi 7 mai 2016.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le prix du mètre linéaire pour les participants au vide-grenier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du mètre linéaire à 1 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.